

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E  
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

UNIVERSITÉ de STRASBOURG

DIPLÔME DE DOCTORAT

Vu le code de l'éducation, et notamment son article L.612-7

Vu le code de la recherche, notamment son article L.412-1

Vu le décret n°2002-481 du 8 avril 2002 relatif aux grades et titres universitaires et aux diplômes nationaux

Vu l'arrêté du 3 septembre 1998 relatif à la charte des thèses

Vu l'autorisation de présenter en soutenance une thèse accordée par le chef d'établissement après avis du directeur de l'école doctorale des Humanités

Vu l'arrêté du 7 août 2006 relatif à la formation doctorale

Vu le procès-verbal du jury attestant que l'intéressé (e) a présenté en soutenance, conformément aux règlements, à la date du : **16/06/2014**

une thèse ou un ensemble de travaux portant sur le sujet suivant :

**Ballade de la Conscience entre Orient et Occident. Une perspective soufie sur la conscience occidentale, connectant The Kasidah de R.F. Burton et The Waste Land de T.S. Eliot.**

devant un jury constitué au sein de l'Université de Strasbourg présidé par : M. P. COLLET et composé de :

M. E. GEOFFROY - M. P. LAUDE - - Mme A. EL ZEIN - M. J-Y. HEURTEBISE - - M. P. BOURGINE -

Vu la délibération dudit jury prononçant l'admission de l'intéressé(e),

**LE DIPLÔME NATIONAL DE DOCTEUR DE : Etudes Méditerranéennes et Orientales**

est délivré à : **M. Idriss ABERKANE** né(e) le : **23/05/1986** à **Pithiviers (45)**

et confère le grade de docteur, pour en jouir avec les droits et les prérogatives qui y sont attachés.

Fait à Strasbourg le : 07/04/2015

Le titulaire

Le Président de l'Université

A. BERETZ



Le Recteur d'Académie,  
Chancelier des universités

Jacques-Pierre Gougeon



**Nota :** Le Conseil Scientifique de l'Université de Strasbourg réuni le 4 février 2009 a décidé que les mentions " honorable - très honorable - très honorable avec les félicitations " ne sont plus attribuées par l'Université pour les thèses soutenues à partir de cette date.

N° STRASBG 11538333

N° 67-I-119